

### 3ème ANNEE DE LICENCE AES

#### Parcours AGE

Matière : Droit commercial

Responsable de la matière : M. THIOYE

**Rédiger la consultation suivante en ayant le souci constant d'argumenter et de justifier, notamment en les étayant par des exemples concrets, vos propos ou propositions.**

Monsieur LEMAÇON, président d'un syndicat de grands et petits constructeurs immobiliers, fait appel à vos compétences parce qu'il a besoin d'être éclairé et assisté sur deux séries de points.

D'une part, il a récemment découvert, à sa grande surprise, que l'article 19, II, de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat dispose, très étrangement selon lui, que « *l'immatriculation au répertoire des métiers ne dispense pas, le cas échéant, de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés* ». Immédiatement alertés de cette découverte par courriel, les membres de son syndicat – qui sont très vite tombés sous le coup de la curiosité ou de l'inquiétude puisqu'ils ne savent plus « sur quel pied danser » – lui ont ainsi exprimé le désir d'être éclairés sur le sens de cette règle textuelle et, plus largement, sur les enjeux et les indices de différenciation du commerçant de l'artisan pour savoir.

Souhaitant alors exaucer ce vœu, M. LEMAÇON vous demande de lui rédiger un « papier » (article de presse), destiné à être publié dans la revue de son syndicat, exposant et analysant de manière claire et argumentée les principaux intérêts ainsi que les divers critères de dissociation du commerçant de l'artisan, tels qu'ils peuvent résulter des textes, de la jurisprudence, voire de la doctrine.

D'autre part, ayant appris que la présomption de solidarité passive en matière commerciale est un principe trouvant sa source dans une coutume très ancienne, M. LEMAÇON vous invite à l'aider de vos lumières en lui rédigeant un second « papier » sur le sens général, les différentes variétés et le régime respectif des « usages commerciaux ».

**Aucun document n'est autorisé.**